

Affichage du compte-rendu le Décembre 2019, retiré de l'affichage le Décembre 2019.

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2019
À 20 HEURES
CONVOCAATION ET AFFICHAGE DU 27 NOVEMBRE 2019**

Présents : MM. Gérard GREFFE, Cyril VACHON , Mmes et MM. Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Marie-Hélène TOURNIER, Dominique VACHEROT, Sophie OPREE, Nolwenn BEROUJON, Sébastien FOL.

Excusé : Magali GODARD a donné pouvoir à Cyril VACHON – Patrick SCHWIRTZ a donné pouvoir Gérard GREFFE.

Absent : Néant,

Secrétaire de séance : Sébastien FOL

Avant de commencer, le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération sollicitée par le SICECO pour le lotissement « le clos de la Lauve » : cet ajout est validé par l'ensemble des conseillers.

1. / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente

2. /COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M.et Mme Nicolas PERRON d'une maison sise à Ruffey-Lès-Beaune, 7 Rue Charles Breton, hameau de Varennes, cadastrée section A n°626, pour 1a02ca, pour 684 pour 8a94ca, pour 687 pour 04 ca .

Le conseil municipal donne acte au maire des décisions prises par délégation.

3. SUBVENTION ASSOCIATION PARENTS D ELEVES:

Le maire rappelle qu'une association de parents d'élèves pour le pôle scolaire de Ruffey-Vignoles (APE RV) vient de voir le jour. Elle viendra compléter les financements des sorties et autres activités pour les élèves par le biais d'animation/vente ; ces actions ne pouvaient pas rentrer dans les attributions de la coopérative scolaire dont les siennes, à vocation pédagogique, sont encadrées par l'Education Nationale. Le montant attribué a été étudié lors de la réunion de la commission communale des finances tenue la veille et en concertation avec la commune de Vignoles .

Considérant que les commune versent déjà chacune une subvention d'un montant de 35€ par élève et par an à la coopérative scolaire, (montant qui sera reversé pour partie à la présente association,) il est décidé d'attribuer à l'APE RV une subvention d'un montant de 10€ par élève.

L'effectif total étant de 150 enfants, cela représente une somme de 1 500.00€ dont moitié sera supportée par chacune des communes soit 750.00€ pour notre commune. La somme sera versée en 2020.

4./ DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative suivante au budget :

DEPENSES-		FINANCEMENT CORRESPONDANT	
Article 673	134€	Article 60623	- 134€

Chap 040 - Art.13912	81.00€	Chap 042 - article 777	81,00€
----------------------	--------	------------------------	--------

5. Le maire revient sur la délibération complémentaire à prendre laquelle concerne le lotissement « le clos de la Lauve » : le SICECO nous a transmis le devis des travaux tant d'éclairage public, de changement du transformateur, du raccordement électrique et téléphonique, s'élevant à 9 591.00€ HT à la charge de la commune. Le SICECO subventionne l'opération électrique à hauteur de 80% et à celle de 100% pour le réseau téléphonique.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité ce devis et les conditions générales figurant en annexe et donne pouvoir au maire pour le signer.

Le maire fait ensuite le point sur l'avancement des travaux de viabilisation : la partie « voirie » du lot « voirie réseaux » est maintenant terminée provisoirement. Le schéma du lotissement et sa distribution est désormais complètement visible. L'entreprise COGNARD TP va intervenir dès la semaine prochaine et jusqu'au 20 décembre date de ses congés, sur les réseaux.

Après étude en commission des finances, la délibération prise par le conseil municipal dans sa réunion du 03 septembre sur le financement d'un prêt relais d'un montant de 400 000.00€ au taux de 0.785% va être transmise à la banque populaire de Beaune pour signature du contrat et déblocage des fonds, les premières factures arrivant avant la réception des premiers prix de vente.

Enfin, le maire précise que la déclaration préalable de travaux en vue de la pose d'une armoire remplaçant le transformateur est en cours d'instruction à la DDT, la communauté d'agglomération n'étant pas compétente dans ce cas précis.

La numérotation cadastrale de chacun des lots et des parcelles objet de l'échange MURATIER est désormais effective auprès du cadastre.

5. / INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

1. /Le maire annonce la réception de l'arrêté préfectoral entérinant la distraction du régime forestier des 2 ha de peupliers cédés à l'entreprise Bourgogne Recyclage de Ruffey-Lès-Beaune. Il aura fallu 2 ans d'attente et l'envoi d'une lettre à M .le Président de la République, Emmanuel Macron sensible à l'intérêt du développement économique de cette entreprise pour que ce dossier aboutisse. La vente à Bourgogne Recyclage va pouvoir se régulariser prochainement, après rendez-vous avec M.Geoffroy SECULA, son président, pour revoir les détails techniques de cette transaction.

2./ Une réunion a eu lieu cet après-midi organisée par le service électoral de la Préfecture à destination des maires et de leurs collaborateurs en vue des élections municipales des 8 et 15 mars 2020. Si la tenue des listes électorales a été modifiée l'année dernière par la création du Répertoire Electoral Unique, l'organisation de ces élections est quasiment identique aux précédentes même si la circulaire ministérielle la détaillant n'est pas encore publiée.

3./En vue de faire face à l'absence de l'ensemble des professeurs des écoles de notre pôle scolaire, en raison de la grève du 5 décembre, les maires des communes de Vignoles et Ruffey ont mis en place un service minimum pour accueillir les élèves .La mairie de Vignoles assurera ce service minimum le matin par la présence d'un élu et d'une ATSEM et la mairie de Ruffey suivant le même schéma, l'après midi.

4./Madame Sylvie MERLET responsable de la bibliothèque sollicite la commune comme tous les deux ns pour participer en 2020, à l'opération « coup de contes » dont la participation financière communale s'élève à 180.00€. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette participation toujours intéressante.

5. / Un dernier point est fait ensuite sur l'organisation du repas des anciens qui aura lieu ce dimanche 8 décembre .

En raison des congés de fin d'année, la mairie sera fermée du samedi 21 décembre au 1^{er} janvier 2020 ; Le secrétariat ouvre le 2 janvier 2020, et le prochain conseil municipal se tiendra le 7 janvier 2020.

Plus personne ne sollicitant la parole, la réunion est close à 21heures10.

G rard GREFFE

Cyril VACHON

Nolwenn BEROUJON

Philippe WEMMERT

Arnaud TARTARIN

Patricia GUILLAUME

Sophie OPREE

Dominique VACHEROT

S bastien FOL

Marie-H l ne TOURNIER